



[www.artsquandciel.org](http://www.artsquandciel.org)  
Artistes du pays vannetais

**FICHE D'INSCRIPTION  
FÊTE DES ARTS  
31 MAI 2009 (8h00-18h30)  
LE PORT.  
56000 VANNES**

**9<sup>ème</sup> édition**

Montant de la participation : **10 €** - un reçu peut être fourni sur place. Pas de remboursement en cas d'absence de l'exposant ou d'annulation par AQC ou la mairie de VANNES (tempête ou autre événement)  
ETABLIR VOTRE CHEQUE DE 10 € A L'ORDRE DE : AQC VANNES ET L'EXPEDIER AVEC CETTE FICHE D'INSCRIPTION  
A : AQC - Dominique JUGON - 30 rue du 1<sup>er</sup> bataillon FFI - 56000 VANNES avant le 24 MAI 2009 DERNIER DELAI  
**Dans le cas de règlement pour une tierce personne : préciser au verso du chèque le nom de l'artiste**

NOM : .....Prénom : .....Nom d'artiste : .....

Adresse : .....

Tel fixe : .....Portable : .....Adresse email ou site : .....

Arts pratiqués : peinture  photographie  sculpture  art textile

Autre.....(sous réserve d'acceptation)

**MODALITES :** ( ATTENTION, NOUS NE RESERVONS QUE 80 EMPLACEMENTS) Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée chronologique.

L'association AQC décline toute responsabilité en cas de dégradation, vol ou perte des œuvres et du matériel appartenant aux exposants. Nous rappelons que si les artistes exposants désirent vendre leurs œuvres, ils doivent être déclarés et en règle avec les différents organismes concernés. **ATTENTION** Tout participant doit joindre une photocopie de carte d'identité ou en mentionner l'identification (voir page 2). Les professionnels de la vente doivent nous communiquer leur numéro SIRET ou autre numéro d'identification. Les non-professionnels doivent nous déclarer sur l'honneur (papier libre) de non participation à plus de 2 manifestations de même nature pendant l'année. (nouvelles dispositions du décret n° 2009-16 du 17/01/09 )

**ATTENTION :** Nous n'acceptons aucun revendeur. Nous nous réservons le droit de refuser toute personne non créatrice de ses œuvres.

Le lieu est très facile à trouver : port de Vannes. L'itinéraire sera fléché. Chaque exposant doit avoir son matériel, tente, grille ou support pour exposer.

**Accueil des exposants : à partir de 8h00 - Installation possible jusqu'à 9h30 derniers délais.  
Ramassage du matériel : à partir de 18h30**

Du fait de la nouvelle infrastructure du port, nous essaierons de fournir à chaque exposant un espace linéaire de 4 mètres dans le respect du voisin. Nous entendons un principe de convivialité.

**IMPERATIF :** Vous pourrez amener votre véhicule près de votre stand pour décharger le matin et recharger le soir. Dès votre installation terminée, vous devrez impérativement stationner votre véhicule sur les parkings proches entourant le port. **IMPOSSIBILITE** d'avoir son véhicule près de son stand. Nous vous conseillons d'amener de quoi vous restaurer. Les commodités sont près de la capitainerie. Publicité : Presse et radios locales, affiches, flyers, banderoles, bulletin municipal

Nous organisons un café d'accueil et un apéritif qui seront offerts. Pour tous renseignements : Dominique JUGON 06 26 61 13 50  
[dominique.jugon@aliceadsl.fr](mailto:dominique.jugon@aliceadsl.fr)

J'accepte les modalités décrites ci-dessus Nom et prénom :

Signature :

Vous venez de ou vous désirez vous inscrire à notre EXPOSITION VENTE artistique « FÊTE DES ARTS » organisée par AQC sur le port de VANNES qui se déroulera le dimanche 31 mai prochain.

**Nous venons d'être informé sur l'obligation de la mise en application du décret N° 2009-16 du 7 janvier 2009**

Nous devons donc tenir un registre des exposants. Pour y répondre et rester dans la légalité, nous avons besoin de quelques petits renseignements en plus de votre bulletin d'inscription. Merci d'avance de votre compréhension.

A remplir obligatoirement dans tous les cas

NOM : ..... Prénom .....

Pièce d'identité N° .....

Nature : carte identité  passeport  autre.....

Date de délivrance : ..... Autorité et lieu de délivrance : .....

A ne remplir que si vous vous disposez d'un numéro de déclaration professionnelle

N° SIRET.....

OU

autre N° d'inscription à un organisme : .....

Nature de cet organisme.....

**ATTENTION !**

Dans le cas où vous n'avez PAS un numéro SIRET ou n'êtes PAS affilié à un autre organisme déclaré style maison des artistes, il nous est indispensable que vous remplissiez une attestation sur l'honneur de ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature pendant l'année en cours.

Vous pouvez utiliser la déclaration ci-dessous et nous la retourner.

Je soussigné

Nom..... Prénom.....

Né(e) le ..... à ..... (dpt).....

Adresse complète .....

Code postal..... VILLE.....

Déclare sur l'honneur :

Ne pas participer à plus de 2 manifestations de ce type (exposition vente artistique) dans l'année en cours.

Je suis informé qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre. Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation applicable et des risques encourus désignés en cas de fausse déclaration (article 321-1 du code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature et faire précéder de la mention

« Lu et approuvé » :

Merci de retourner ces documents à : AQC - Dominique JUGON - 30 rue 1<sup>er</sup> bataillon FFI - 56000 VANNES